

Compte-rendu de la réunion du jeudi 15 octobre 2020 Salle du Trait d'Union – Magny-les-Hameaux

PRESENTS :

Avec voix délibérative

- Mme KARA
 - M. TELLIER
 - M. QUINIO
 - M. LE SAULNIER
 - M. VERSEUX
 - M. HOUILLON
 - Mme BOSDARROS
 - M. GOURLAN
 - M. PASSET
 - M. DUPONT
 - Mme ARNOULD
 - M. EZAT
 - M. CARIS
 - M. VANDEWALLE
 - M. BARBOTIN
 - Mme PIGANEAU
 - M. VIGIER
 - Mme PALMER
 - Mme DUVAL
 - Mme COLLINO
 - M. ANDRUSKOW
 - Mme BRILHAC
 - M. BOURNAT
 - M. LEREBOUR
 - M. GUITTARD
 - M. Le QUERE
 - M. ALLIRAND
 - M. EGEE
 - M. FOURNIER
 - M. TEMOIN
 - Mme COURNOT
 - Mme LESCROART
 - M. LUBRANESKI
- Auffargis
 - Bonnelles
 - Boullay-les-Troux
 - Bullion
 - Communauté Paris Saclay
 - CASQY
 - CC Haute Vallée de Chevreuse
 - CA Rambouillet Territoires
 - Cernay-la-Ville
 - Châteaufort
 - Chevreuse
 - Clairefontaine-en-Yvelines
 - Conseil départemental des Yvelines
 - Conseil départemental des Yvelines
 - Conseil régional Ile-de-France
 - Conseil régional Ile-de-France
 - Conseil régional Ile-de-France
 - Dampierre-en-Yvelines
 - Fontenay-lès-Briis
 - Forges-les-Bains
 - Galluis
 - Gambais
 - Gif-sur-Yvette
 - Gometz-la-Ville
 - Jouars-Pontchartrain
 - La Celle-les-Bordes
 - La Queue-lez-Yvelines
 - Le Mesnil-Saint-Denis
 - Le Tremblay-sur-Mauldre
 - Les Bréviaires
 - Les Essarts-le-Roi
 - Les Mesnuls
 - Les Molières

- Mme ORAIN Lévis-Saint-Nom
- M. CHANCLUD Longvilliers
- M. GUYARD Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- M. RAPHAEL Méré
- Mme MATEO Milon-la-Chapelle
- Mme METREAU Montfort-L'Amaury
- Mme PIGASSE Poigny-la-Forêt
- M. BODIN Raizeux
- M. PETITPREZ Rambouillet
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. COUTURIER Saint-Jean-de-Beauregard
- M. VERCROYSSÉ Saint-Forget
- M. BEDOUELLE Saint-Lambert-des-Bois
- M. BAVOIL Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. BENMUSSA Senlis
- M. POULON Sonchamp
- Mme NESSLER Vaugrigneuse
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. SELLIER (Forges-les-Bains), M. ROMIEN (Gif-sur-Yvette), Mme CHOUILLARD (Montfort l'Amaury), Mme PERIS (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), M. GERVAIS (CMA Essonne), Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc), Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN (Saint-Arnoult-en-Yvelines).

PNR : MMES ALOISI-ROUX, BLANCHARD, DORMOIS, DRANSART, DOUBRE, DUFILS, DUMAZEAU, HOUGUET, LE VOT, MANOUVRIER, MONTET, et THOMAS, et MM BONNISSEAU, HARDY, PERRIN, POUZERGUES et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. SEIGNEUR CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme VERGNE Choisel
- Mme JEAN Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- Mme HUOT-MARCHAND Gometz-la-Ville
- M. DOUBROFF Hermeray
- M. ROUX Les Mesnuls
- Mme SOREL Paris Saclay
- M. BRAN Office National des Forêts
- M. PANOT Dourdan
- M. KERAUDREN CMA des Yvelines

Pouvoirs :

Mme DARCOS	à	M. BOURNAT
Mme ROSETTI	à	M. VANDEWALLE
Mme JEAN	à	M. CARIS
M. DOUFROFF	à	M. POULON
Mme VERGNE	à	Mme BOSDARROS

Présentation du Bonpicnic.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Xavier Caris est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 17 septembre 2020

Adopté à l'unanimité moins une abstention

3. Report du Congrès du Parc – présentation du Parc

En raison des mesures restrictives, le Congrès du Parc a été reporté. Les ateliers prévus les 2 et 3 octobre, où se sont inscrits de nombreux élus, seront programmés dès novembre et sur 3 mois.

Une restitution finale, avec un temps fort, est envisagée pour le printemps.

Présentation générale du Parc naturel et des missions.

Sont présentés le Comité syndical, le bureau, les commissions thématiques, leur composition et leurs rôles respectifs ainsi que les modalités de prise de décision

Sont également présentés les membres de l'équipe technique du Parc.

Sont détaillés les frais de structure, ainsi que les modalités de mise en œuvre du programme d'actions du Parc.

Le Président insiste sur le rôle central des commissions thématiques et des binômes Président / chargé de mission.

La préparation de la future charte est un objectif clé pour cette mandature. La première étape sera la définition du périmètre d'étude par la Région pour une adoption en 2026.

4. Election du 4^{ème} membre du collège des représentants de la Région Ile-de-France au Bureau syndical

Les statuts du Parc dans son article 9 précisent qu'il « est procédé à l'élection du Président et de tous les membres du bureau à l'issue des élections municipales générales » et dans son article 10 que les membres du Bureau syndical sont élus, par le Comité syndical et par collège en son sein, en respectant la répartition suivante :

- 4 représentants de la Région Ile-de-France
- 3 représentants du Département des Yvelines
- 1 représentant du Département de l'Essonne
- 9 représentants des communes des Yvelines
- 2 représentants des communes de l'Essonne
- 2 représentants des EPCI des Yvelines
- 1 représentant des EPCI de l'Essonne

Les membres du Bureau ont été élus lors du Comité syndical du 17 septembre 2020 à l'exception du 4^{ème} représentant pour la Région Ile-de-France, faute de candidat.

Reporté

5. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et des membres de la Commission consultative des services publics locaux.

Suite au renouvellement des instances délibératives du syndicat mixte du Parc, il convient de procéder à l'élection des membres de la *Commission d'appel d'offres*. Cette Commission d'appel d'offres a pour mission d'attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée.

Il est proposé que la Commission d'appel d'offres soit composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Il est proposé que les membres de cette Commission constitue par ailleurs une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) afin de suivre en particulier la Délégation de Service Public pour la Maison de l'Ecomobilité à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Cette commission rassemble aussi des membres de droit à titre consultatif : des représentants des associations Mieux se déplacer à bicyclette, Union des Amis du Parc et Véloxygène, un représentant de la DDCCRF et le Trésorier public en charge de la comptabilité du Parc.

Sont désignés titulaires : Yves VANDEWALLE, Georges PASSET, Dominique BAVOIL, Michel BOURNAT, Michael Le SAULNIER,

Sont désignés suppléants : Frank POULON, Yvan LUBRANESKY, Jacques FOURNIER, Frédéric QUINIO, M. DUPONT

CCSPL : même composition.

Adopté à l'unanimité.

6. Election des représentations extérieures

Suite au renouvellement du Comité syndical, il convient d'élire les membres du Comité syndical qui auront à assurer la représentation du Parc dans les instances suivantes :

- Fédération des Parcs : 1 titulaire Yves VANDEWALLE, unanimité
- Agence locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines : 1 titulaire pas de candidat
- Agence locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne : 1 titulaire Pascal VERSEUX unanimité
- Agence Régionale de l'Energie : 1 titulaire Frank POULON unanimité
- Construire au futur, Habiter mieux (TIGA) : 1 titulaire Georges PASSET unanimité
- Commission départementale (78) de la nature, des paysages et des sites : 1 titulaire Yves VANDEWALLE et 1 suppléant Dominique BAVOIL unanimité
- Agence régionale de la Biodiversité : 1 titulaire, pas de demande de vote à bulletin secret Madame VERGNE 9, Madame LECROART suppléante ne peut se présenter, Michael Le SAULNIER 41
- Commission Locale de l'Eau Orge Yvette : 1 titulaire Xavier CARIS unanimité
- Commission Locale de l'Eau Mauldre : 1 titulaire Nicole VACHER retire sa candidature Jacques FOURNIER unanimité,
- Commission Locale de l'Eau Nappe de Beauce : 1 titulaire pas de candidat
- Comité des Réserves Naturelles de France : 1 titulaire Gael BARBOTIN unanimité
- SIAHVY : 1 titulaire Georges PASSET unanimité
- GAL Terre et cité : 1 titulaire Etienne DUPONT unanimité
- CNAS : 1 titulaire pas de candidat

- Commission de conciliation DDT Essonne : 1 titulaire [Yvan LUBRANESKI](#) **unanimité**.
- Commission de concertation départementale (78) relative aux installations radioélectriques existantes ou projetées : 1 titulaire et 1 suppléant [Georges PASSET](#), suppléant [Claude BENMUSSA](#) **unanimité**

7. Lancement d'un groupe de travail vélo

Un groupe de travail réunissant élus et associations sous le pilotage de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire de Magny-les-Hameaux, est lancé afin de développer la pratique du vélo dans le territoire du Parc, à travers trois orientations principales :

- Améliorer le maillage du territoire et la continuité des liaisons douces
- Développer les services autour du vélo
- Sensibiliser le grand public et les communes à la question de la mobilité à vélo (organisation d'un évènement)

Il s'agit de proposer des projets complets et d'ampleur, d'expérimenter afin de faire toute sa place au vélo pour les déplacements pendulaires et de loisirs.

[Présentation de Bertrand HOUILLON](#) : l'objectif est de faire des propositions très concrètes de développement de circuits, notamment à partir des gares, de proposer des offres touristiques, un évènement marquant sur le Parc pour développer les usages, en mettre de côté la voiture pour faire la place au vélo (exemple « slow event » en Alsace).

[Valérie Palmer](#) précise qu'il existe aussi un plan vélo dans la CCHVC et attire l'attention sur la nécessité de bien coordonner les projets avec les intercommunalités.

8. Modification des statuts (*Annexe 1*)

Dans un souci de simplification et de clarification, il est proposé aux membres du Comité de modifier les articles 10 et 14 des Statuts du Syndicat mixte comme suit :

Article 10. Composition du Bureau et élection du Président

Le Bureau élit en son sein un Président, *le 1^{er} Vice-président en charge du budget et des finances, le 2^{ème} Vice-président en charge du renouvellement de la Charte.*

Les 8 présidents des commissions thématiques sont élus par le Comité syndical parmi les membres du Bureau syndical. *Ils sont vice-présidents du Parc.*

Article 14 : Attributions du Président

Le Président reçoit délégation d'attributions du Comité syndical.

[Question](#) : y-a-t-il des indemnités pour les VP ?

[Elles ne sont attribuées qu'au Président et au 1^{er} VP.](#)

[Il est proposé une modification de l'article 13](#) : « le bureau peut préparer » devient « le bureau prépare les travaux et les décisions du Comité syndical et examine préalablement les dossiers »

[Les propositions sont adoptées à l'unanimité](#)

9. Décision modificative n°2

La Décision modificative est composée d'ajustements comptables entre articles en section de fonctionnement et d'investissement.

Ces écritures ne modifient pas l'équilibre budgétaire du BP.

Afin de régulariser des reprises d'amortissements sur exercices antérieurs, une ligne au 28031 et une ligne au 7811 sont créées à hauteur de 5 778,48 euros.

[Adopté à l'unanimité](#)

10. Présentation de la conduite de projets d'aménagement dans des sites classés

L'Inspectrice des sites du département des Yvelines présente la procédure à suivre pour les projets d'aménagements en site classé.

[Reporté en raison de l'indisponibilité de l'Inspectrice des sites](#)

11. Renouvellement de la déclaration d'intérêt général pour l'entretien des berges des rivières situées dans le bassin versant de la Rémarde amont

Contexte : En 2016, le Syndicat intercommunal de la Vallée de la Rémarde (SIAHBVR) a délégué au PNR, pour une durée de 5 ans, la gestion et l'entretien des milieux aquatiques. Le Syndicat gardait quant à lui le plein exercice de la compétence de gestion des problématiques d'hydraulique et des vannages sur les rivières. Dans ce cadre et afin de pouvoir intervenir sur les berges de rivières majoritairement situées en domaine privé, le PNR a porté une demande de déclaration d'intérêt général (DIG) pour permettre à son équipe technique ou à des entreprises qu'il missionne, d'intervenir pour l'entretien de la végétation. Cette DIG prendra fin en avril 2021.

Le Syndicat de la Rémarde a été dissous en 2018 lors de la réforme GEMAPI et la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires a automatiquement repris les compétences du Syndicat dans ce bassin versant. Dans la suite des accords du SIAHBVR avec le PNR, et afin de bénéficier de la connaissance fine du territoire capitalisée par ce dernier, la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires a délégué au PNR les missions d'entretien de la végétation des rivières.

La DIG prenant fin, le Parc doit porter une nouvelle demande de DIG auprès de la Préfecture des Yvelines. La délibération vise à autoriser le Président du Parc naturel régional à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

[Reporté à la demande de la Communauté d'agglomération Rambouillet territoires](#)

12. Lancement des démarches administratives, financières et juridiques pour la réalisation des travaux de restauration de la rivière Aulne sur les communes de La Celle-les-Bordes et de Bullion

Le Parc naturel régional a lancé une étude dont l'objectif est de rétablir la continuité écologique de la rivière, en application des engagements précisés dans la charte au chapitre 7.1, et aux directives réglementaires nationales. Cette étude doit également répondre à une meilleure gestion des crues dans la commune de Bullion. Les partenaires, privés et publics, ont approuvé le projet. Celui-ci doit être désormais déposé à la Préfecture afin d'être instruit durant un an pour l'obtention de l'arrêté

préfectoral d'autorisation de réaliser les travaux. Ce projet de travaux est financé à 80% par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat territorial Eau et climat de l'Orge.

La délibération vise à autoriser le Président du Parc naturel régional à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ces procédures.

[Reporté à la demande de la Communauté d'agglomération Rambouillet territoires](#)

13. Plantation d'une haie en limite de prairies fauchées sur la commune de Bullion

Le patrimoine naturel fait partie des critères premiers de classement d'un Parc naturel régional (Code de l'environnement). C'est donc naturellement que la Charte du Parc prévoit la protection et le renforcement des milieux naturels sur l'ensemble du territoire. Certaines zones sont plus spécifiquement ciblées lorsqu'elles contribuent à la continuité du réseau écologique (mares, haies, prairies, etc.).

Madame de Balkany, propriétaire, s'est rapprochée du Parc pour des conseils sur l'implantation d'une haie champêtre. Il s'avère que ce projet correspond exactement au corridor écologique prioritaire de la vallée de l'Aulne, inscrit au Plan de Parc comme devant être protégé et renforcé.

Dans ce contexte le Parc subventionne les propriétaires publics ou privés à 80%, avec un plafond de 8 000 € TTC pour les privés. Il est donc proposé au Comité syndical d'octroyer une subvention pour cette plantation d'intérêt général pour la trame verte.

[Question : la commune de Fontenay-les-Briis a réalisé une plantation en s'appuyant sur les essences recommandées par la PNR. 80% sont mortes durant l'été malgré l'arrosage.](#)

[Réponse : beaucoup de facteurs peuvent l'expliquer, en particulier les conditions très particulières de l'été. Le paillage et l'arrosage peuvent être efficaces.](#)

[Dans le cas présent c'est en fond de vallée et il y a une convention d'entretien.](#)

[Question : les communes et les agriculteurs sont-ils éligibles ? Oui.](#)

[Guide des aides : il est demandé de mettre à jour les noms des chargés de mission.](#)

[Le guide est en cours de mise à jour.](#)

[Adopté à l'unanimité](#)

14. Restauration du chemin de Bellepanne sur les communes de Lévis-Saint-Nom et du Mesnil-Saint-Denis (Annexe 2)

Le projet concerne les travaux de restauration du chemin de Bellepanne sur une longueur de 2 km par la CCHVC. Il s'agit d'un itinéraire de Grande Randonnée et d'un axe prioritaire au schéma directeur cyclable de la CCHVC reliant la gare de Coignières. Ce chemin dessert la ferme de Bellepanne d'un côté, et des habitations de l'autre côté. Les travaux consisteront à retravailler l'assise du chemin sur 3 m de large, à installer une couche de grave calcaire et à traiter les eaux de ruissèlement du chemin en le reprofilant et en créant des fossés et des rigoles aux endroits nécessaires. Le montant de l'opération s'élève à 95 000 € H.T. pour un financement parc de 45 000 € (plafond de la subvention à 80%).

[Adopté à l'unanimité](#)

15. Aide exceptionnelle à la Ferme de Grand'Maison (Chevreuse)

En juillet dernier, un incendie a ravagé la grange de la Ferme de la Grand'Maison à Chevreuse. Afin de les accompagner dans les réparations de leur bâtiment, il est proposé aux membres du Comité d'attribuer une aide exceptionnelle portant sur la reconstruction d'un tunnel pour l'abri des brebis pendant l'hiver.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 100 000 € pour les réparations de l'ensemble des bâtiments. Le montant proposé pour la subvention Parc est de 6 500 € HT.

Adopté à l'unanimité

Le financement participatif relayé par le Parc a permis de réunir une cagnotte de 7 000€

Ces fonds sont versés en attendant les résultats des expertises, il fallait intervenir avant l'hiver.

L'élevage est-il respectueux de l'environnement et extensif ? Il n'est pas extensif, mais respectueux des animaux et de l'environnement.

16. Mise en place d'un nouveau tarif au Centre d'Initiation nature des Hauts-Besnières

Le Centre d'initiation nature des Hauts-Besnières géré par le Parc permet d'accueillir des classes en pension complète pour des séjours « Classe nature » en immersion dans l'environnement forestier.

La situation sanitaire actuelle ne permet pas pour l'instant aux établissements scolaires d'y programmer des séjours avec hébergement mais les animations à la journée sont toujours possibles. Afin de faciliter l'organisation de ces dernières, il est envisagé de proposer des journées d'animations comprenant la fourniture de repas chauds, livrés par la société de restauration habituelle et préparés sur place par les services du Parc.

Il est donc proposé au Comité syndical, en complément de l'ancienne formule proposant un forfait « hébergement et restauration », d'adopter un nouveau tarif « Restauration et occupation du Centre » à la journée et par personne.

Prenant en compte le coût des repas fournis par la société de restauration, leur préparation et l'entretien des locaux en conséquence, le tarif s'élèverait à 4,5 € par jour et par personne (enfant ou adulte).

Adopté à l'unanimité

17. Financement d'ateliers collaboratifs de réparation d'objets du quotidien (Annexe 3)

(Aide exceptionnelle liée au maintien d'activité d'entreprises connaissant des difficultés dans le contexte de la pandémie de COVID-19)

Afin de maintenir l'activité d'entreprises connaissant des difficultés liées à la pandémie de COVID-19, la Région Ile-de-France a accepté d'élargir le champ des actions susceptibles d'être financées par la fiche de fonctionnement 920P « ACTIONS EDUCATIVES ».

Ainsi, il est proposé au Comité syndical d'attribuer une aide exceptionnelle à la structure d'animation « Répar'tout » pour la réalisation d'ateliers de réparation dans plusieurs communes du territoire.

Ces ateliers collaboratifs de réparation d'objets du quotidien sont ouverts et accessibles à tout public. Au-delà de la sensibilisation des participants à la préservation de l'environnement en luttant notamment contre l'obsolescence programmée, ils ont pour vocation de créer du lien social et de transmettre des savoir-faire de façon intergénérationnelle.

Les animateurs qui viennent avec leur outillage, machines et matériel divers, interviennent en tant que « tuteurs » aux différents stades de la tentative de réparation des objets concernés : phase diagnostique, démontage, réparation, remontage, tests. La durée d'un atelier est de 4h. et son coût s'élève à 600 €.

Dans au moins 60% des cas, une solution est trouvée afin que le public puisse repartir avec un objet ou un vêtement en état.

Les communes intéressées devront en faire part au Parc (service éducation education@parc-naturel-chevreuse.fr). Les communes n'ayant pas déjà engagé ce type d'activité avec d'autres structures seront privilégiées dans la limite des montants disponibles et d'un atelier par commune.

Le Parc prendra à sa charge le règlement direct des prestations réalisées par la structure d'animation « Répar'tout ».

Une communication comprenant un descriptif détaillé des ateliers sera envoyée aux communes retenues afin qu'elles puissent diffuser l'information auprès de leurs habitants.

Les communes engagées mettront à disposition une salle aux dates convenues dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Il est donc demandé au Comité syndical de délibérer pour l'attribution d'une aide exceptionnelle à la structure d'animation « Répar'tout » pour la réalisation des ateliers de réparation et pour un montant maximum de 3 000 € (ce qui correspond à la réalisation de 5 ateliers).

[Y-a-t-il un double financement régional ? ce n'est pas le cas, l'opération est financée par le Parc sur des crédits alloués par la Région.](#)

[Adopté à l'unanimité](#)

18. Conventions pour le reversement des primes CEE avec les communes de Bazoches-sur-Guyonne et La Queue-lez-Yvelines (*Annexe 4*)

La Loi d'orientation énergétique n°2005-781 du 13 juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats. Il est également prévu que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité.

Par délibération du 10 juillet 2017, le comité syndical a décidé d'engager le Parc dans ce dispositif de CEE-TEPCV avec pour rôle celui d'animateur pour le compte des communes chargé notamment de collecter et de vendre les CEE susceptibles d'être obtenus dans le cadre de travaux éligibles.

Par délibération du 10 février 2020, le comité syndical a validé le rachat par la société OTC FLOW BV des CEE d'un volume de 21 894 194 KWhc au prix unitaire de 8,60 € HT/MWh, soit un montant de rachat de 188 290,07 € HT.

Il est donc proposé au comité syndical d'autoriser le Président du Parc à signer les conventions ayant pour objet de définir les modalités de reversement de la prime CEE aux communes de Bazoches-sur-Guyonne et La Queue-lez-Yvelines, dans le cadre du dossier EMMY n°1460NOB/36754 – CEE TPCV PNRHVC déposé et obtenu auprès du Pôle National PNCEE par le Parc en tant que regroupeur.

[Des remerciements particuliers à Betty HOUGUET chargée de mission énergie pour avoir porté et mené à bien ces dossiers.](#)

[Question : quelle est la répartition des crédits ?](#)

La Queue-les-Yvelines : 103 143,57€ €, Bazoches-sur-Guyonne : 35 143,37€ ; Parc : 49728,22€
Question : y-a-t-il une coordination avec le SEY ? Oui, c'est le cas particulier d'un dispositif TPCEV. Les échanges préalables ont eu lieu avec le SEY et la CART.
Adopté à l'unanimité

19. Annexe 2020/2021 de la convention avec l'IPVF pour la phase 1 de l'expérimentation d'une solution photovoltaïque sur le bâti rural en secteur paysager et patrimonial contraint, dans le cadre du projet TIGA « Construire au Futur, Habiter le Futur »

Une convention cadre a été signée entre le Parc et l'IPVF le 28 octobre 2019 précisant les modalités de partenariat technique et financier et définissant les orientations globales pour trois ans.

La phase 1 du protocole concerne les études. L'IPVF apporte son expertise et anime 2 sprints de travail co-construits entre le Parc, des partenaires (élus, techniciens, usagers, experts) afin de définir la solution et sa méthodologie de mise en œuvre en phase 2 de test.

Montant pour le Parc = 24 000€

Montant cofinancement TIGA = 36 000€

Adopté à l'unanimité

20. Convention pour une expérimentation avec ENEDIS de l'outil e-LIOS en lien avec le cadastre solaire

Cet outil (base de données ENEDIS avec une interface SIG utilisateur) a pour but de faciliter l'information technique sur les possibilités de raccordements au réseau d'électricité des projets d'installation de solaire photovoltaïque.

Il est proposé au comité d'autoriser le Président à signer la convention avec ENEDIS et InSunWeTrust afin de tester cet outil gratuitement durant 2 semaines selon les usagers et les cas d'usages proposés par le Parc (centrale solaires citoyenne, projets de communes, habitants, professionnels, agriculteurs etc.).

A terme cet outil grand public lorsqu'il sera déployé largement par ENEDIS sera complémentaire au cadastre solaire. Pour information entre septembre 2019 et septembre 2020, celui-ci a fait l'objet de 82 demandes de devis, 2728 consultations du cadastre.

Adopté à l'unanimité

21. Adhésion des associations de sauvegarde du patrimoine

Afin d'échanger sur les savoirs et savoir-faire, les connaissances sur le fonctionnement des moulins, la diffusion des recherches menées et d'envisager des projets de valorisation et de restauration des moulins du territoire, il est prévu de travailler avec les deux grandes fédérations de sauvegarde de ce patrimoine.

Afin d'acter cette collaboration et de concrétiser les échanges, il est prévu d'adhérer à

- La Fédération des moulins de France : 60 euros à l'année avec abonnement à la revue et conseils et accompagnement aux projets
- Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins : 122 euros

Adopté à l'unanimité

Informations :

Résiliation de la convention avec le CD78 pour le Petit Moulin des Vaux de Cernay

Par convention du 16 novembre 2012, le Département des Yvelines a mis à disposition du Parc pour une durée de 10 ans, un ensemble de parcelles sur lesquelles se trouvent le musée du Petit Moulin des Vaux de Cernay.

La baisse des recettes des frais de structure ne permet plus au Parc de poursuivre l'accueil et la gestion du musée. Le Parc est donc contraint de résilier par anticipation la convention qui le lie au Département au 31 décembre 2020.

Soucieux d'assurer la continuité du musée et de son rayonnement touristique (plus de 5.000 visiteurs sont accueillis chaque année) et de son rôle clé dans l'un des sites classés les plus emblématiques des Yvelines, le Parc s'est rapproché de la commune de Cernay et de la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires pour envisager la reprise de l'équipement et mettre en commun les moyens et compétences de chacune des collectivités.

Concernant la gestion et l'entretien des espaces naturels environnants, le Parc est en capacité de conserver cette mission en totalité ou partiellement afin de valoriser les espaces tout en conciliant l'ouverture au public.

Les Ateliers du Parc

Comme annoncé avec le report du Congrès, le Parc propose au cours des prochains mois, une série d'ateliers initialement prévus lors du Congrès du Parc sur les thématiques suivantes :

- 1/ Gérer les espaces publics en m'adaptant au changement climatique ?
- 2/ Promouvoir un urbanisme durable dans ma commune ?
- 3/ Sauver et enrichir la biodiversité de ma commune ?
- 4/ Aller vers davantage d'économies et d'autonomie énergétique ?
- 5/ Favoriser la production et la consommation de produits agricoles locaux ?
- 6/ Relancer et accompagner les commerces et artisans en difficultés ?
- 7/ Construire / rénover un bâtiment public économique et éco-responsable ?
- 8/ Valoriser et entretenir ses chemins, mettre en place et valoriser une offre de randonnées ?
- 9/ Faire vivre le patrimoine de ma commune ?
- 10/ Révéler le territoire par des démarches culturelles ou artistiques ?

Seront conviés en priorité les personnes inscrites lors du congrès, ainsi que les membres du Comité syndical. Si vous êtes intéressés, merci de vous signaler par mail : c.montet@parc-naturel-chevreuse.fr.

RELEVÉ DE DECISIONS

Référence	DATE	TITRE
20D13	10/09/2020	Régie d'avance
20D14	10/09/2020	Attribution d'une subvention à la commune de Dampierre-en-Yvelines pour la création d'un abribus
20D15	17/09/2020	Attribution d'une subvention à la commune de Saint-Forget pour l'installation de trois barrières de chemins
20D16	28/09/2020	Signature du devis portant sur une mission d'accompagnement pour la redéfinition de l'Observatoire Photographique du Paysage (11 400€)
20D17	22/09/2020	Signature de la convention de partenariat avec le Conseil régional IDF pour l'accès à la plateforme SMART SERVICES
20D18	29/09/2020	Attribution du marché de travaux d'entretien des sentiers de découverte de Maincourt et des Maréchaux à l'entreprise VEIA